



Comité Technique INRAE du 17 février

La mobilisation des agents de l'INRAE marque des points contre le CIA.



Mais les primes au mérite sont toujours là et la mobilisation reste plus que jamais d'actualité pour un point d'indice revalorisé !

Le Comité Technique du 17 février a donné lieu à l'examen d'une nouvelle modification de la note de service concernant le versement du Complément Indiciaire Annuel (CIA). La CGT-INRAE reste opposée à ce CIA, prime à la tête du client, et au dispositif RIFSEEP en général. Plus de 2000 agents ont déjà signé la pétition intersyndicale en exigeant le retour à l'application de ce RIFSEEP selon le compromis accepté par le PDG en 2017. La forme particulièrement inégalitaire choisie par la Direction Générale en 2021, où près de 2/3 des agents ont touché... 0€, alors qu'un tiers se voyait attribué des montants de 400 à 1000€ n'a fait que nous révolter davantage. La CGT-INRAE s'est mobilisée fortement et pour ce qui concerne le montant attribué en 2021, a exigé un traitement égalitaire de tous les agents sous la forme de 200€ pour toutes et tous.

Contrainte de prendre acte de la très forte mobilisation contre cette injustice, la note de service adoptée en CT, ce jeudi 17 février, reste néanmoins encore loin de ce que nous souhaitons. Mais, elle fixe désormais un « socle » minimum de 200 € versé à tous les agents (hors exception qui devra être justifiée par la direction de l'unité). Au-delà de ce socle, les montants restent malheureusement variables selon les corps et versés à un nombre limité d'agents à la discrétion des directions d'unité et des centres, le reliquat pouvant toutefois être équitablement partagé au sein de l'unité.

Cette note de service reste inacceptable pour la CGT-INRAE en ce qu'elle laisse une bien trop large part au « mérite » et à son arbitraire, instaurant toujours une menace sur la solidarité entre les agents dans nombre d'unités. La CGT-INRAE a donc voté contre, tout comme SUD et la CFDT mais la CFTC s'est abstenue, ce qui a permis à la Direction Générale de considérer que l'avis était donné... alors qu'elle n'avait recueilli aucun vote positif ! **Pour autant, notre mobilisation a donc très nettement porté ses fruits et il s'agit sur plusieurs points d'avancées qu'il faut relever.**

A l'INRAE comme ailleurs, la lutte paie. Plus que jamais, nous devons continuer pour de véritables hausses de salaires, et le **remplacement de ces primes par une augmentation du point d'indice.**

D'autres textes rétrogrades pour le fonctionnement de l'INRAE et les conditions de travail des agents étaient soumis à l'avis du CT. La CGT INRAE s'est aussi vue obligée de voter contre ces textes, ainsi que nous le détaillons ci-dessous.

Enfin la CGT-INRAE a réitéré son **exigence que tous les doctorants reçoivent le même salaire**, quels que soient la date et l'organisme (INRA ou IRSTEA) où ils/elles ont commencé leur thèse. La DG s'y refuse au motif qu'elle n'en aurait pas les moyens. Elle affirme cependant rechercher auprès du ministère les fonds nécessaires pour niveler par le haut les salaires des doctorants contractuels de l'INRAE. La CGT-INRAE ne se satisfait pas de cette réponse étroite et contradictoire avec des dépenses de personnels largement discutables.

Autres points du Comité Technique

- **Nouvelles instances résultant de la loi de Transformation de la Fonction Publique.** Alors même que les arrêtés ministériels ne sont pas publiés, la DG entendait à l'avance la création de Comités Sociaux d'Administration dans tous les centres, instaurer des *Formations Spécialisées en Matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail* à la place des CHSCT, modifier la composition des CAPN, et réduire drastiquement le nombre de délégués du personnel au niveau national. Seule l'inscription de l'égalité Homme Femme comme règle nous a semblé légitime. Pour autant, la CGT a voté contre les textes globalement, et nous continuons à exiger l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique et le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP en matière d'avancement et de mobilités
- **Evolution des procédures d'avancement au choix.** Là aussi, face à un rejet massif de des forces vives de l'institut, la DG a dû modifier son dispositif basé sur une grille de notation de nombreux critères tous plus discutables les uns que les autres. Pour autant et malgré quelques améliorations, la grille demeure et les notes aussi même si elles changent de forme. Elle enferme l'agent consciencieux dans sa catégorie sans

perspective de carrière. Les organisations syndicales ont voté unanimement contre (ce qui amène le CT à rejeter ce texte qui sera représenté au prochain CVT du 10 mars).

- **Charte managériale.** Il s'agit d'une charte explicitant les niveaux de décisions dans l'INRAE entre DG, Centres, départements et unités. Elle favorise surtout l'invasion de plus en plus préoccupante du management dans la recherche, gênant le progrès scientifique, instillant le poison de la compétition entre agents et entre unités. La CGT a voté contre, SUD s'est abstenue, tandis que les autres organisations syndicales se prononçaient pour.
- **Extension de la possibilité du télétravail à 144 jours par an.** La CGT, est favorable à une mise en place **raisonnée** du télétravail. Elle est attentive à de bonnes conditions de travail pour les télétravailleurs. Mais elle s'est prononcée contre cette note de service. Avec 144 jours en effet, elle menace de transformer les lieux de travail où doivent vivre les collectifs en déserts sociaux. Nous dénonçons le caractère irresponsable de cette fuite en avant qui change la nature de nos unités, du travail de recherche. Un tel élargissement soulève chez bien des agents affectés à des tâches non télé-travaillables un sentiment d'injustice par rapport à leurs contraintes de transport et de garde des enfants par exemple. La CGT et SUD ont voté contre la NS, la CFTC s'est abstenue et la CFDT a voté pour.

Déclaration liminaire CGT-INRAE : Sauvons nos salaires et le climat !

Les enquêtes d'opinion démontrent ce que la CGT affirme depuis longtemps, les salariés de ce pays sont avant tout préoccupés par la hausse des prix de l'énergie et la faiblesse de leurs salaires. Dans la Fonction Publique, le gel du point d'indice, qui détermine le niveau de nos revenus a conduit à une paupérisation généralisée des personnels, avec une baisse de près de 20% de la valeur de nos salaires. Dans ce contexte, le refus d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation de la Fonction publique, de dégeler le point d'indice est inadmissible. Aujourd'hui, un chargé de recherche débute à 1.800 € et un technicien de recherche à 1.320 € net (respectivement 2.300 et 1.800€ brut). Comment oser parler d'attractivités de la recherche avec de telles rémunérations ? **La seule réponse du ministère et de l'INRAE est de multiplier les primes aux têtes du client, augmentant ainsi la concurrence entre les agents pour au final récolter des miettes ou de l'aigreur.** Pour ces raisons, la CGT-INRAE s'est une nouvelle fois mobilisée dans de nombreux centres le 25 janvier contre le CIA et son analogue chez les chercheurs, le RIPEC, puis s'est inscrite dans la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier pour l'emploi et les salaires. La mobilisation a commencé à porter ses fruits puisque la Note de Service sur le CIA a été revue et que celle rediscutée en ce Comité Technique prévoit un montant plancher (« socle ») pour tous les salariés « identifiés méritants » par leur DU. Mais, le compte n'y est pas encore puisque le dispositif prévoit toujours une part optionnelle réservée à certains seulement et surtout que la totalité de l'enveloppe ne puisse être ventilée également. Nous exigeons de nouveau que les unités qui l'ont décidé puissent distribuer de façon égalitaire toute l'enveloppe et ne soit pas sanctionnées pour cela. La CGT, avec SUD, FO et la CFTC vous ont écrit une lettre exigeant que comme PDG vous indiquiez les bases juridiques qui permettraient d'interdire aux unités de pratiquer cette distribution égalitaire, ce que nous jugeons illégal. N'ayant à ce jour reçu aucune réponse, nous exigeons que vous répondiez en séance, afin que cela soit porté au procès-verbal.

Plus globalement, la CGT-INRAE réaffirme en cette période d'élections présidentielles que la seule solution est une hausse de 20% du point d'indice. De l'argent existe pour payer dignement les salariés du service public quand on examine les conclusions du rapport d'Oxfam sur les inégalités : De mars 2020 à octobre 2021, la fortune des milliardaires français a augmenté de 236 milliards d'euros (soit une hausse de 86%)¹ ! La hausse de 20% du salaire des fonctionnaires coûterait 25.6 milliards d'euros, soit seulement un peu plus de 10% de l'augmentation de la fortune des milliardaires² !

L'autre actualité saillante de ces derniers mois pour notre avenir concerne le discours du président de la République à l'occasion du 50ème anniversaire du congrès de la conférence des présidents d'universités le 13 janvier. E. Macron y a dit : "*Nous voyons donc bien qu'au-delà de la question des moyens, nous avons une question structurelle et on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a*

¹ <https://www.oxfamfrance.org/rapports/dans-le-monde-dapres-les-riches-font-secession/>

² <https://fr.statista.com/statistiques/475725/depenses-etat-remuneration-salaries-service-public-france/>

aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants"; ré-ouvrant ainsi le débat sur la libéralisation des frais d'inscription au sein des universités. **La CGT INRAE réaffirme qu'augmenter les frais d'inscription accroîtra les inégalités et en aucun cas n'est une mesure souhaitable pour financer les universités, dont l'accès au contraire ouvert au plus grand nombre.** D'autre part, dans le même discours, M. Macron explique aussi "*Dans le contexte d'accélération technologique que nous connaissons, il faudra encore que nous renforçons la capacité de nos grands organismes à jouer un rôle d'agences de moyens pour investir, porter des programmes de recherche ambitieux. Oui je pense, il faut qu'on aille vers cette clarification, entre des agences de moyens avec les meilleurs chercheurs associant d'ailleurs la communauté des chercheurs dans toutes les disciplines ou dans des approches interdisciplinaires et des jury internationaux permettant de sélectionner les meilleurs projets de recherche fondamentales ou finalisés, qui allouent les moyens de la nation de manière indépendante et pertinente*". La transformation du CNRS ou de l'INRAE en de simples agences de moyens spécialisées aux côtés de l'ANR était aussi une proposition d'une note de la cour des comptes³ qui écrivait en octobre 2021 : "*Les organismes deviendraient, quant à eux, des agences de moyens, spécialisées dans les domaines qui les concernent, et leurs implantations régionales disparaîtraient, amenant ainsi d'importantes économies d'échelle sur l'ensemble du territoire. La perspective d'une fusion de ces organismes avec l'ANR pourrait, à terme, être étudiée.*" Ce ne sont donc pas des paroles en l'air. **La CGT INRAE réaffirme que les EPSTs doivent rester des organismes de recherche nationaux conservant toutes leurs prérogatives concernant la gestion de leurs personnels (recrutement, affectation, mobilité).** Nous proposerons à ce comité technique une motion réaffirmant ces principes.

Enfin, il y a quelques jours la Californie était touchée par une canicule en plein hiver. Le rapport du GIEC sur les effets du réchauffement climatique sur nos écosystèmes qui sera bientôt rendu public est très alarmant. Les questions de souveraineté alimentaire s'aggravent, tandis que la transition agro-écologique pose de nouveaux enjeux en écologie, agronomie, zootechnie, génétique, sciences sociales... Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'être déçus par la faiblesse structurelle des moyens octroyés à l'INRAE comme en témoigne le projet de budget initial de 2022. La faible hausse du budget intervient dans une situation prégnante d'inflation, et permet à peine la reconduction des effectifs de titulaires, alors même que la saignée a été forte entre 2000 et 2019 avec une baisse de 12% des effectifs soit plus de 1000 ETP ! Le soutien de base de la plupart des unités de l'INRAE au mieux stagne, contrairement aux déclarations de Mme Vidal sur des hausses de 5%. Nous sommes donc très loin des efforts de recherche nécessaires pour atténuer le changement climatique et travailler sur les adaptations de nos modes de productions ou de gestion des espaces naturels ! Par ailleurs, ce n'est qu'avec des salaires dignes que nous pourrions consommer des produits à faible empreinte pour notre planète.

■ **La CGT-INRAE a proposé une motion aux autres organisations syndicales pour réaffirmer que le CT de l'INRAE s'opposait fermement à la transformation de l'INRAE en agence de moyens.**

Le Comité Technique de l'INRAE, saisi des propos du Président de la République tenus le 13 janvier devant la conférence des présidents d'universités, s'oppose aux perspectives annoncées de transformation des organismes publics nationaux de recherche en agences de moyens. Cette intervention fait suite aux préconisations de la Cour des Comptes de transférer les personnels de nos organismes vers les universités. Régulièrement, et surtout en période électorale, l'idée ressurgit de vouloir supprimer les organismes nationaux que sont l'INRAE comme le CNRS et l'INSERM pour les fondre dans les universités. Le CT de l'INRAE considère que ces idées sont totalement antagoniques au développement nécessaire de la recherche publique, dont la crise sanitaire a réaffirmé l'urgence. L'existence d'organismes nationaux, appuyés sur des personnels titulaires, chercheurs à temps plein compris, en est un atout incontestable. Le Comité Technique demande au PDG de l'INRAE de prendre clairement position en ce sens.

Pour : 3 CGT, 2 SUD, 3 CFTD ; Abstention : 1 CFTC

³ <https://www.comptes.fr/fr/publications/les-universites-lhorizon-2030-plus-de-libertes-plus-de-responsabilites>

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :

Qualité (M. ou Mme) : NOM :

Prénom : Date de naissance :

Corps : Grade :

E-mail :